

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/MB

OBJET

Vote des taux
d'imposition 2025

N° D_25_2025 (Direction des Finances)

L'an deux mil vingt-cinq, le 31 mars à 19 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 25 mars deux mil vingt-cinq et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS-EL ABIDI, M. REGUIG, Mme MAIROT, Mme IVAKHOFF, M. BELEK, M. ESPARRAGA, Adjoints au Maire, Mme CAMACHO, M. DOURET, M. FELLAH, Mme GAGÉ, M. LEMOINE, M. MALONGA, M. MEBARKI, Mme MEUNIER, M. MONIER, Mme SONI MAZOUZI, M. POUVESLE, M. ALBOUY, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, Mme PINTO JANEIRO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : M. ASFAUX représenté par Mme BOURGEAIS-EL ABIDI, Mme CHOISY représentée par M. DERVILLEZ, Mme CORNEILLAN représentée par M. ESPARRAGA, M. STUTZ représenté par Mme MAIROT, Mme ADANUR représentée par M. BELEK, Mme IN représentée par M. REGUIG, Mme LACHEMI représentée par Mme IVAKHOFF, Mme SAINTE ROSE représentée par M. LEMOINE, M. ANKAOUA représenté par Mme PINTO JANEIRO, M. JEGO représenté par M. ALBOUY, M. LOMBARD représenté par M. CHERON, Mme ZAIDI représentée par M. DEYDIER.

Secrétaire de séance : Mme IVAKHOFF.



DATE
D'AFFICHAGE

04 avril 2025

NOMBRE DE
CONSEILLERS :

en exercice

35

présents

23

votants

35

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Comme chaque année, avant le vote du budget primitif, il appartient au Conseil Municipal de voter les taux communaux d'imposition directes.

Il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer en 2025 un maintien de la fiscalité, sans l'augmenter, en votant les taux suivants :

	<u>Taux 2024</u>	<u>Vote des taux 2025</u>
Taxe sur le foncier bâti :	53.83% (y compris 18% transférés du département)	53.83%
Taxe sur le foncier non bâti :	59,60%	59,60%
Taxe Habitation :	25,20% (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale)	25,20%

Vu l'avis favorable de la 1^{ère} commission en date du 24 mars 2025.

.../...

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à la MAJORITÉ :
(7 contre : M. ALBOUY, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, Mme PINTO JANEIRO, M. ANKAOUA représenté par Mme PINTO JANEIRO, M. JEGO représenté par M. ALBOUY, Mme ZAIDI représentée par M. DEYDIER)

➤ DE FIXER pour 2025 les taux de taxes directes locales ainsi qu'il suit :

	<u>Taux 2024</u>	<u>Vote des taux 2025</u>
Taxe sur le foncier bâti :	53.83%	53,83%
Taxe sur le foncier non bâti :	59,60%	59,60%
Taxe habitation sur les résidences secondaires et autres :	25,20%	25,20%



Pour extrait conforme,
Le Maire,

James CHERON